

les plans qui avaient été mis sous leurs yeux, ils avaient été induits en erreur sur la nature des propriétés de l'établissement.

Le rapport que devait établir la commission de recteurs et d'architectes nommée à cet effet fut présenté au bureau le 26 avril 1786. Le travail était divisé en quatre chapitres comprenant : 1^o la description et la reconnaissance de tous les bâtiments de l'hôpital et la destination qu'ils avaient alors ; 2^o l'indication des bâtiments et du local propres à l'installation des services dont l'hôpital serait privé par la construction de la douane avec l'estimation des frais que ce changement occasionnerait ; 3^o l'évaluation du terrain et l'estimation des bâtiments ; 4^o l'estimation des dépenses qu'entraîneraient les démolitions, ainsi que les réparations des bâtiments et la reconstruction des clôtures. Bref, il concluait à une valeur totale à réclamer de 1.676.544 livres, soit 711.614 livres pour le prix du terrain et des bâtiments, et 964.930 livres pour indemnités compensatrices des pertes résultant de l'opération, notamment la suppression des ateliers de moulinage qui rapportaient 20.000 livres par an.

1.676.544 livres demandées par l'administration, 326.480 livres offertes par le roi, on était loin de pouvoir s'entendre ; le conflit qui s'ébauche ne va pas tarder d'entrer dans une phase aigue.

Après discussion des divers articles du rapport qui venait de leur être soumis, les recteurs décidèrent qu'avant de prendre une délibération définitive, il convenait qu'ils recourussent aux lumières des médecins sur les commodités et incommodités du local indiqué pour le département des vieux et des vieilles, qui se trouvait dans le bâtiment à désaffecter, et, dans ce but, ils firent choix des sieurs Brac, Willermoz et Chataignier, trois des plus anciens membres du Collège de médecine de Lyon et « de la réputation la plus accréditée », pour résoudre cette dernière question.

Enfin, le 5 mai, après un nouvel examen du rapport des commissaires, architectes et experts, du compte rendu de l'avis des médecins et d'un dernier exposé de l'affaire, les recteurs ayant pris, disent-ils, tous les renseignements et toutes les instructions qu'ont pu leur suggérer l'intérêt des pauvres, qui leur est confié, et le désir de n'agir que pour le plus grand avantage de l'administration, consignent dans une délibération détaillée tous les inconvénients du projet en cours et déclarent, en leur foi et